

226C0694

FR0000036816-OP006-R04

19 mai 2026

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

(Euronext Paris)

Complément à D&I 226C0538 du 17 avril 2026

1. Le 19 mai 2026, a été déposé le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL, en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 17 avril 2026¹, par Portzamparc, Groupe BNP Paribas (« **Portzamparc** »), agissant pour le compte de Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics (« **SMABTP** »)² et de Société Mutuelle d'Assurance sur la Vie du Bâtiment et des Travaux Publics (« **SMAvie BTP** »)² (ensemble « les **Initiateurs** »), agissant de concert avec SMA SA³ et Imperio – Assurances et Capitalisation SA⁴ (ensemble le « **Concert** »).
2. Ce projet de note en réponse, qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet SORGEM Evaluation, représenté par M. Thomas Hachette, désigné le 2 avril 2026 par le conseil d'administration de la SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL (sur proposition d'un comité *ad hoc* composé uniquement de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, 4°, II et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait, y compris en cas de retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL en date du 19 mai 2026 en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.
3. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL sont applicables.

¹ Cf. D&I 226C0538 du 17 avril 2026.

² Société d'assurance à forme mutuelle de droit français.

³ Société anonyme à directoire.

⁴ Société anonyme à conseil d'administration.